

Entreprises et nutrition : Améliorer la santé des salariés par l'alimentation et l'activité physique

Pourquoi parler de nutrition au sein de mon entreprise ?

La nutrition (alimentation - activité physique - lutte contre la sédentarité) est un facteur de développement et de maintien d'une bonne santé tout au long de la vie.

Agir, au sein de l'entreprise, sur la nutrition est, sans aucun doute, un moyen fort de contribuer :

- ⊗ Au **bien-être au travail**,
- ⊗ À la **prévention des pathologies** les plus fréquentes (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, etc.),
- ⊗ À la **réduction de l'absentéisme**,
- ⊗ À l'**amélioration de la qualité du travail**.

Comment mon entreprise peut développer des actions pour la promotion de la nutrition au profit des salariés ?



➔ Cliquer ici pour consulter le site Internet du Réseau des Acteurs PNNS [Devenir une entreprise active du PNNS¹](#)

Signer la charte d'engagements du PNNS

[Les chartes « Entreprises actives du PNNS » et « Établissements actifs du PNNS »](#), offrent la possibilité de valoriser les entreprises qui développent des actions dans le domaine de la nutrition en faveur du personnel employé².

[Guide à l'usage des responsables d'entreprises, d'administrations et des représentants du personnel](#)



¹ [Programme National Nutrition Santé](#)

² Pour les entreprises du secteur de l'alimentation (production, transformation, distribution, restauration) signataires de ces chartes, il convient d'éviter, en communication, toute confusion possible avec les actions d'amélioration nutritionnelle de leurs produits visant le grand public et les consommateurs.

Quels engagements ?

➔ Les engagements des entreprises, administrations ou établissements signataires :

- ⊗ Développer ou renforcer un programme d'actions en nutrition,
- ⊗ Mettre en place, chaque année, un minimum de trois actions dans au moins trois des sept domaines d'intervention suivants :
 1. Offre alimentaire,
 2. Offre d'activité physique,
 3. Information-éducation,
 4. Formation,
 5. Soutien à la participation à la recherche,
 6. Dépistage,
 7. Facilitation de la prise en charge des pathologies liées à la nutrition,
- ⊗ Utiliser dans le cadre des actions mises en place, exclusivement des outils, documents écrits ou audiovisuels porteurs du logo PNNS,
- ⊗ Nommer un référent spécifique,
- ⊗ Rendre compte de façon synthétique (formulaire), chaque année, via le référent nommé, des actions menées dans le cadre de la charte.



➔ Les engagements de la part du PNNS :

- ⊗ Mise à disposition :
 - Des outils d'information et de communication,
 - Un site Internet facilitant la mutualisation des projets développés,
 - Un module type de formation pour sensibiliser les salariés à la nutrition,
- ⊗ Organisation tous les deux ans d'un colloque national, afin de partager les meilleures pratiques,
- ⊗ Mise en place d'un comité de suivi.

Pour en savoir plus

Promotion Santé Martinique accompagne gratuitement les entreprises souhaitant devenir signataires de la charte.

L'accompagnement proposé comprend :

- ⊗ Le plaidoyer auprès des dirigeants et administrations
- ⊗ L'aide au montage du dossier « Entreprises actives du PNNS »
- ⊗ Soutien technique : mise à disposition des outils et supports d'intervention, aide au déploiement d'actions, respect des engagements



Contact :

Natacha BABOT
Chargée de mission Santé Publique
Formatrice référencée PNNS

 0596 63 16 32 –  natacha.babot@promotion-sante-martinique.fr

Siège

Immeuble « Les Amandiers »
Voie numéro 1
Zone Industrielle La Lézarde
97232 Le Lamentin

Standard 05 96 63 82 62
contact@promotion-sante-martinique.fr